

# Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

## Réunion du 29 avril 2010

*(Extrait concernant le projet de portail internet)*

### **Présentation du projet de portail internet (correspondant à la recommandation n°1 du rapport remis au ministre d'Etat à la suite de l'incident SOCATRI), perspectives de développement et débat sur les orientations proposées**

**M. BONNEMAINS** fait un point sur le projet de portail Internet étudié par le groupe de travail dont il est le Président. Il souligne en introduction que ce groupe de travail s'est réuni à huit reprises. Préalablement aux réunions du groupe de travail, des membres de l'association Robin des Bois ont mené une étude qui aboutit aux conclusions suivantes : les historiques des sites sont incomplets, les disponibilités des réacteurs sont absentes, les sites Internet des centres nucléaires ne comportent pas de lien vers l'extérieur, etc. Il s'avère en fait que beaucoup d'informations sont disponibles mais qu'elles ne sont pas hiérarchisées et parfois mélangées à de la promotion ou à de la contestation du nucléaire. Sur ce constat, il a été proposé de concevoir un portail Internet qui s'adosserait au site du Haut comité pour fournir toutes les informations utiles pour chaque site contenant des INB ainsi que des informations permettant de prendre connaissance de l'actualité. Le groupe de travail suggère que ce site ouvre des liens vers le PNGMDR, les CLI, les associations locales et nationales quand elles ont produit des documents sur un site INB, les médias régionaux ou nationaux quand ils ont produit des articles ou des reportages sur les INB. Pour alimenter ce portail, le groupe de travail a rédigé des fiches succinctes qui évitent, dans la mesure du possible, tout jargon de spécialiste. Le groupe de travail s'est donné pour objectif de rédiger la carte d'identité des INB en trois ou quatre pages au maximum et de 2 500 signes maximum pour les fiches synthétiques. Pour l'heure, le groupe de travail a établi deux fiches (Marcoule et Nogent-sur-Seine).

**M. BONNEMAINS** relaie le fait que les membres de ce groupe de travail plaident pour que le portail soit maintenu et mis à jour par les moyens financiers du Haut comité et grâce aux ressources humaines désignées par celui-ci. Tous les membres du groupe de travail souhaitent que la mise en place du portail Internet contribue à l'amélioration générale des informations disponibles et en facilite l'interprétation par le public.

**M. REVOL** salue le travail conduit par le groupe de travail sous la houlette de **M. BONNEMAINS**. Il précise qu'un cahier des charges sera élaboré dans les prochains jours pour lancer une consultation auprès des sociétés spécialisées dans la mise en œuvre de sites Internet. Il convient de préciser que ce portail nécessitera un budget de fonctionnement pour sa maintenance.

**M. CALAFAT** s'interroge sur les moyens d'accès à ce site. Il demande en outre s'il est prévu de traduire ce site en plusieurs langues.

**M. NOEL** précise que le groupe de travail fera appel à un prestataire qui aura pour mission de traduire ses attentes dans un cahier des charges, c'est-à-dire de traduire les objectifs du groupe de travail dans le jargon des développeurs informatiques. En l'occurrence, ce prestataire sera

Mme MARCHAL de l'IRSN qui apportera son appui au groupe de travail dans ce domaine. L'objectif est de proposer un site fluide et facile d'accès. Par ailleurs, la question de la traduction du site n'a pas été posée pour l'heure. Sans traduire l'ensemble du site, il peut être envisagé de proposer un résumé en langue étrangère.

Mme ENGSTROM signale que le site de l'autorité suédoise est disponible en suédois et en anglais. Cependant, il s'avère toujours difficile d'actualiser le site en anglais aussi vite qu'en suédois. Aussi des résumés sont parfois proposés en anglais mais l'expérience permet de dire qu'il est difficile d'être réactif dans cette communication dans une autre langue.

M. BONNEMAINS estime utile de pouvoir proposer un résumé en anglais ne serait-ce que parce que la France est un pays de tourisme important et que ces personnes de passage pourraient souhaiter obtenir des informations sur les installations nucléaires.

M. REVOL propose de commencer par une première étape de construction en français avant d'envisager la suite et une éventuelle traduction.

Mme MARCHAL, de l'IRSN, responsable de la rédaction du cahier des charges, se présente. Elle souligne que sa mission consiste à comprendre les souhaits exprimés par le GT tout en rejoignant les standards Internet pour élaborer un cahier des charges. L'assistance qu'elle apportera au groupe de travail ira de l'élaboration de ce cahier des charges jusqu'au choix du prestataire. Le produit sera ensuite la propriété du Haut comité qui aura la charge de le faire vivre.

Mme SENE demande si un forum sera mis en ligne sur le portail. Le cas échéant, elle souhaite savoir qui aura la responsabilité de répondre aux questions des internautes.

M. BIGOT se joint à cette demande.

M. NOEL rappelle qu'il existe déjà une adresse email du HCTISN vers laquelle les internautes peuvent poser leurs questions. La plupart des demandes concernent la diffusion des communiqués de presse ou des précisions sur la manière de trouver l'information recherchée. Beaucoup de demandes émanent de journalistes qui veulent obtenir des éclairages sur des sujets particuliers ou qui veulent prendre contact avec le président. Environ 15 courriels par mois parviennent à cette adresse.

M. BONNEMAINS explique que le groupe de travail n'a pas encore discuté de la possibilité d'introduire un forum ou un blog. Pour le moment, le groupe de travail souhaite proposer un site d'informations qui permet d'enrichir la connaissance grâce aux liens proposés vers d'autres sites Internet.

M. REVOL suggère qu'une réponse soit apportée directement pour les questions qui intéressent directement le Haut comité mais que les autres questions soient redirigées vers les liens Internet des partenaires.

M. ROLLINGER propose que les renvois vers les autres sites soient dynamiques afin que les liens redirigent directement sur la page considérée plutôt que sur la page d'accueil.

M. TANDONNET appelle à la vigilance pour éviter toute confusion entre les documents mis en ligne par les organismes, les associations et les entreprises et la documentation portée par le Haut comité. Il propose donc que l'origine du lien soit très explicite. Concernant les fiches, il plaide pour une documentation synthétique comme cela est souhaité par le groupe de travail.  
M. TANDONNET souligne qu'EDF s'engage à mettre son information à jour, cependant il ne faut

pas que l'information soit trop pléthorique. Il alerte par ailleurs sur les dangers de la traduction, même par des traducteurs chevronnés, compte tenu des spécificités de langage du secteur nucléaire.

**M. ROUSSELET** demande s'il est prévu de constituer une équipe chargée de vérifier la cohérence de la production de ce site Internet.

**M. REVOL** estime possible de mettre en place un comité éditorial après la conception du site.

*Le HCTISN acte la démarche engagée par le groupe de travail.*